

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019



2019-12
304

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 décembre 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy
Siège #1 - M. Réal Rodrigue
Siège #2 - M. Noel Vigneault
Siège #3 - Mme Karen Talbot
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux
Siège #5 - M. Vincent Breton

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Boilard.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 16 décembre 2019 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, Monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

2019-12
305

02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

Attendu que la procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu unanimement que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12
306

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 04 - SUJETS À DISCUTER
 - 04.01 - Adoption du projet de règlement de taxation 502-2020
 - 04.02 - Adjudication de l'appel d'offres 2019-11-01 - Collecte et transport déchet-recyclage-compost
 - 04.03 - Travaux aréna - Directive no M-01
 - 04.04 - Travaux aréna - directive S-10
 - 04.05 - Procureur commun - Cour municipale de St-Georges
 - 04.06 - Programme de soutien à des projets de garde
 - 04.07 - Demande de commandite Pee-Wee Haute-Beauce
- 05 - VARIA
- 06 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté en y ajoutant le sujet suivant:

- 4.08 Fonds réservés budget 2019

Adoptée unanimement.

04 - SUJETS À DISCUTER

2019-12
307

04.01 - Adoption du projet de règlement de taxation 502-2020

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe adoptera un budget équilibré lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019;

Attendu qu'en vertu de l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu qu'en vertu des articles 244.29 à 244.67 de la Loi sur la fiscalité municipale une municipalité peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation;

Attendu qu'en vertu de l'article 252 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour les services qu'elle offre;

Attendu qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut réglementer le nombre de versements, les modalités de l'application de l'intérêt sur les versements échus ainsi que l'application de ces règles à d'autres taxes ou compensations municipales ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la réunion régulière du 9 décembre 2019 par la conseillère au siège #3 Mme Karen Talbot;

Attendu qu'en vertu de l'article 445 du code municipal, l'adoption d'un règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil;

Attendu le dépôt du projet de règlement 502-2020 joint à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu d'adopter le projet de règlement 502-2020 fixant pour l'exercice financier 2020:

- Les taux des taxes foncières

- Les taux des taxes de services
- Les tarifs de compensation pour services municipaux
- Les taux de raccordement aux services municipaux
- Le taux d'intérêts sur les arrérages
- Le nombre et les dates de paiements, etc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
308**

04.02 - Adjudication de l'appel d'offres 2019-11-01 - Collecte et transport déchet-recyclage-compost

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a lancé un appel d'offres public portant le # 2019-11-01 concernant la "**Collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières putrescibles du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024**";

Attendu le rapport d'ouverture de cet appel d'offres déposé devant ce conseil et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu la vérification de conformité des documents de soumission effectuée par la direction générale;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité:

- d'adjuger le contrat de "Collecte et transport des ordures, des matières recyclables et des matières putrescibles" pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 au plus bas soumissionnaire conforme savoir, Services Sanitaires Denis Fortier inc., au montant de 129 468.75 \$ avant taxes.
- d'informer les entreprises et citoyens locateurs de conteneurs de la nouvelle tarification applicable au 1er janvier 2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
309**

04.03 - Travaux aréna - Directive no M-01

Mme Karen Talbot, conseillère au siège no 3, se retire.

Attendu la directive M-01 déposée par la firme Bouthillette Parizeau dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna:

- Le schéma et le plan de glycol ont été modifiés légèrement (voir plan joint M-130 et M-301)

Attendu que cette directive modifie les travaux inscrits au devis;

Attendu l'ordre de changement no M-01 rev.1, déposé à la présente résolution par Groupe Excel S.M. Inc, au montant de 1 020.73 \$ (1 173.58\$ avec taxes), lequel est approuvé par Bouthillette Parizeau;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'accepter l'ordre de changement et d'autoriser les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
310**

04.04 - Travaux aréna - directive S-10

Mme Karen Talbot, conseillère au siège no 3, se retire.

Attendu la directive S-10 déposée par la firme BDCO dans le cadre de travaux de remplacement du système de réfrigération de l'aréna:

- Réalisation d'une tranchée dans l'ancienne salle mécanique pour permettre le raccordement sanitaire.

Attendu que cette directive modifie les travaux inscrits au devis;

Attendu l'ordre de changement no S-10, déposé à la présente résolution par Groupe Excel S.M. Inc, au montant de 4 765.46 (5 479.09\$ avec taxes);

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu d'accepter l'ordre de changement et d'autoriser les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
311**

04.05 - Procureur commun - Cour municipale de St-Georges

Attendu que la municipalité a nommé la firme Cain Lamarre comme représentant à la cour municipale de Ville St-Georges;

Attendu le dossier de cour # 19-00980-4 pour la municipalité La Guadeloupe;

Attendu que deux autres dossiers sont également contestés pour le même contrevenant et qu'une preuve commune faciliterait grandement le processus et éviterait 2 procès au défendeur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu :

- d'autoriser les procureurs représentants la Ville de Saint-Georges à agir dans le dossier de cour 19-00980-4 pour la municipalité La Guadeloupe
- d'aviser la firme Cain Lamarre qu'elle ne sera pas représentante pour la municipalité dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
312**

04.06 - Programme de soutien à des projets de garde

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu par les membres du conseil municipal :

- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020;
- d'autoriser Mme Émilie Larivière, directrice des loisirs, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à

signer la convention d'aide financière au nom de La municipalité La Guadeloupe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
313**

04.07 - Demande de commandite Pee-Wee Haute-Beauce

Attendu la demande de commandite déposée par les Lynx de la Haute-Beauce, pee-wee AA, pour leur participation au Tournoi international Pee Wee 2020;

Attendu les discussions en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu de faire le don suivant:

- Montant : 100\$
- Salle du Centre sportif: une location gratuite pour la tenue d'une activité de financement

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2019-12
314**

04.08 - Fonds réservés budget 2019

Attendu que la municipalité a adopté un budget équilibré pour l'exercice financier 2019 détaillant l'utilisation des fonds réservés au Fond Carrières et sablières pour un montant de 10 000\$ et une appropriation de surplus de 8 423\$;

Attendu que la municipalité n'utilisera pas ces fonds lors de son exercice financier 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu de retirer ces fonds pour un total de 18 423\$, pour l'exercice financier 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

05 - VARIA

Aucun sujet.

06 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2019-12
315**

07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h15

Carl Boilard, maire

Christiane Lacroix, directrice générale